

Extrait du registre des délibérations du
CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Président : François DE MAZIÈRES

Séance du 8 mars 2016

Sont présents :

M. Claude JAMATI, M. Philippe BENASSAYA, M. Luc WATTELLE, M. Jean-Marc LE RUDULIER, M. Richard RIVAUD, M. Jacques BELLIER, M. Olivier DELAPORTE, M. Philippe BRILLAULT, Mme Caroline DOUCERAIN (sauf délibérations 2016-03-14 à 23), M. Marc TOURELLE, M. Jean-François PEUMERY, M. Bernard DEBAIN et M. Pascal THEVENOT (sauf délibérations 2016-03-01 à 04 - pouvoir à Mme Caroline DOUCERAIN),
Mme Stéphanie BANCAL, M. Guy-Michel BEROCHE, Mme Amélie GOLKA, M. Michel CONTE, Mme Nathalie JAQUEMET, Mme Juliette ESPINOS, Mme Pascale RENAUD, M. Alain SANSON, Mme Frédérique KIBLER, M. Gilles CURTI, Mme Sylvie D'ESTEVE, M. Pierre SOUDRY, Mme Florence NAPOLY, M. Jean-Christian SCHNELL, Mme Laurence AUGERE, Mme Coralie BELMER, M. Richard DELEPIERRE, Mme Karin LE MENE, M. Michel CROUZAT, Mme Dorothée BILGER, M. Jean-Christophe LAPREE, Mme Violaine CHARPENTIER, M. Philippe DEVALLOIS, Mme Géraldine LARDENNOIS, M. Arnaud HOURDIN, Mme Sonia BRAU, Mme Lydie DUCHON, M. Sébastien DURAND, M. Patrick CHARLES, M. Jean-Pierre CONRIE, M. Bruno DREVON, M. Didier BLANCHARD (sauf délibérations n°2016-03-01 à 04), M. Alain NOURISSIER, Mme Emmanuelle DE CREPY, M. Thierry VOITELLIER, M. Michel BANCAL, Mme Magali ORDAS (sauf délibérations 2016-03-05 et 06), M. François-Xavier BELLAMY, M. François LAMBERT, Mme Martine SCHMIT (sauf délibérations n°2016-03-01 à 04 - pouvoir à M. LAMBERT), Mme Béatrice RIGAUD-JURE, M. Erik LINQUIER, Mme Annick PERILLON, M. Jean-Marc FRESNEL, Mme Liliane HATTRY (sauf délibérations n°2016-03-01 à 04 - pouvoir à Mme ORDAS), M. Hervé FLEURY, Mme Christine DE LA FERTE (sauf délibérations 2016-03-05 et 06), M. Olivier DE LA FAIRE, Mme Claire CHAGNAUD-FORAIN, M. Philippe PAIN, M. François SIMEONI, M. Benoît DE SAINT-SERNIN et M. Jean-Michel ISSAKIDIS.

Absents excusés :

Mme Anne PELLETIER-LE BARBIER a donné pouvoir à M. Guy BEROCHE,
M. Olivier LEBRUN a donné pouvoir à M. Jacques BELLIER,
M. Claude VUILLIET a donné pouvoir à M. Sébastien DURAND,
M. Jean-Marc CLERMONT a donné pouvoir à Mme Nathalie JAQUEMET,
M. Patrice PANNETIER a donné pouvoir à M. François DE MAZIERES,
M. Frédéric BUONO-BLONDEL a donné pouvoir à Mme Sonia BRAU,
Mme Nathalie BRAR-CHAUVEAU a donné pouvoir à M. Jean-Pierre CONRIE,
Mme Marie BOËLLE a donné pouvoir à M. Alain NOURISSIER,
Mme Corinne BEBIN a donné pouvoir à M. Thierry VOITELLIER,
Mme Florence MELLOR a donné pouvoir à M. François-Xavier BELLAMY,
M. Laurent DELAPORTE a donné pouvoir à Mme Emmanuelle DE CREPY,
Mme Jane-Marie HERMANN a donné pouvoir à M. Jean-Michel ISSAKIDIS,
Mme Marie DENAISON a donné pouvoir à Mme Christine DE LA FERTE,
Mme Pascale CHARTON,
Mme Magali LAMIR,
Mme Isabelle THIS SAINT-JEAN,

Secrétaire de séance : **M. François-Xavier BELLAMY**

Date de convocation : 1^{er} mars 2016

Date d'affichage du compte-rendu : 9 mars 2016

Nombre de sièges au sein du Conseil communautaire : 83

Titre : Révision des conditions de mise en œuvre du Pass'Local à destination des personnes âgées :

- **avenant n°8 à la convention partenariale entre le syndicat des transports d'Ile-de-France (STIF), la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc et le groupement momentané d'entreprises regroupant les entreprises de transport dans le cadre du contrat d'exploitation de type 2 ;**
- **conventions entre la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc et les centres communaux d'action sociale des communes du Chesnay, de Rocquencourt et de Versailles.**

□ **M. Bernard DEBAIN, rapporteur, donne lecture du projet de délibération.**

Vu le règlement européen n°1370/2007 du 23 octobre 2007 relatif aux services publics de transport de voyageurs par chemin de fer et par route ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article 5216-5 I al 2;

Vu l'ordonnance n°59-151 du 7 janvier 1959 modifiée relative à l'organisation des voyageurs en Ile-de-France ;

Vu les décrets n°59-157 du 7 janvier 1959 et n°2005-664 du 10 juin 2005 relatif à l'organisation des transports de voyageurs en Ile-de-France et au Syndicat des transports d'Ile-de-France (STIF);

Vu la délibération n°2006/1161 du conseil du STIF du 13 décembre 2006 portant adoption d'un nouveau cadre contractuel avec les entreprises privées d'Ile-de-France, au sens de l'article 6 bis du décret du 7 janvier 1959 ;

Vu la délibération n°2010/10140 du conseil du STIF du 17 février 2010, relative à l'approbation du contrat d'exploitation de Type 2 pour le réseau de Versailles Grand Parc – Le Chesnay ;

Vu le projet de délibération du conseil du STIF du 30 mars 2016, relative à l'approbation de l'avenant n°8 à la convention partenariale entre le syndicat des transports d'Ile-de-France (STIF), la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc et le groupement momentané d'entreprises regroupant les entreprises de transport dans le cadre du contrat d'exploitation de type 2 ;

- Le Syndicat des transports d'Ile-de-France (STIF), organisateur et financeur des transports publics en Ile-de-France, ainsi que les opérateurs privés de transport public Kéolis-Phébus, Stavo-Hourtoule et Savac ont établi un contrat dit contrat de type 2 (CT2), approuvé le 17 février 2010, définissant les modalités de fonctionnement de l'offre de transport. Il a été signé le 9 mai 2011.

Associée à ce contrat, une convention dite de type 2 précise les modalités selon lesquelles la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc - dans le cadre de sa compétence transport - accompagne l'exécution du CT2 en définissant notamment ses contributions financières.

- La présente délibération a pour objet l'approbation d'un avenant n°8 à la convention de type 2, qui régularise le fonctionnement, à compter de 2012, du Pass local, titre de transport à prix préférentiel pour les seniors (65 ans), délivré par les communes du Chesnay, de Rocquencourt et de Versailles.

En effet, en 2015, le STIF a constaté une minoration des recettes déclarées par le transporteur, au regard du nombre de voyages réellement réalisés par les ayants droits de ces titres de transport. Le transporteur continuait à facturer le Pass'local de manière forfaitaire et non pas au prorata des validations réelles.

Afin de régulariser la situation tout en préservant les intérêts des différents partenaires, il apparaît nécessaire d'adapter les modalités de facturation du Pass'local en passant un avenant à la convention initiale.

En conséquence, le STIF a souhaité régulariser la situation, comme suit :

- la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc (CAVGP) s'engage à distribuer pour le compte des communes de Versailles, du Chesnay et de Rocquencourt, respectivement 1400, 500, et 80 Pass'Local minimum par an ;
- les validations des cartes en circulation sont facturées aux centres communaux d'action sociale de ces collectivités au prix du ticket standard T+ (1,41€ TTC) en carnet plein tarif TTC, dans des limites définies par l'avenant n°8 de la convention partenariale.

Le présent avenant sera donc conclu pour la période comprise entre le 1^{er} janvier 2012 et le 31 décembre 2016.

- Cet avenant nécessite par ailleurs la mise en place de conventions entre la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc et les centres communaux d'action sociale (CCAS) des communes de Versailles, du Chesnay et de Rocquencourt définissant les responsabilités des parties dans la mise en œuvre du Pass'local.

A titre d'information, la demande de Pass local doit être faite avant le 13 mai 2016. Le tarif est fixé par chaque CCAS qui participe financièrement au Pass local en finançant le différentiel tarifaire.

Cette opération est sans incidence financière pour l'intercommunalité.

Le Conseil communautaire est aujourd'hui amené à se prononcer sur l'avenant relatif au Pass'local et sur les conventions de mise en place auprès des CCAS des communes concernées.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à votre adoption :

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
Il est proposé au Conseil communautaire :

- 1) *d'approuver l'avenant n°8 à la convention partenariale entre le syndicat des transports d'Ile-de-France (STIF), la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc et le groupement momentané d'entreprises de transport au contrat d'exploitation de type 2 sur les communes du Chesnay, de Rocquencourt et de Versailles, relatif aux modalités de mise en place du Pass'Local ;*
- 2) *d'approuver les conventions de mises en place du Pass'Local entre la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc et les centres communaux d'action sociale des communes de Versailles, du Chesnay et de Rocquencourt ;*
- 3) *d'autoriser M. le Président ou son représentant à signer l'avenant aux conventions mentionnées et tous actes et documents y afférents ;*
- 4) *d'imputer la dépense au chapitre 67 : « charges exceptionnelles », nature 6718 : « autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion » et la recette au chapitre 77 : « produits exceptionnels », nature 7718 : « autres produits exceptionnels sur opérations de gestion », fonction 815 : « déplacements ».*

*M. le Président soumet les conclusions du rapporteur
au vote du Conseil communautaire.*

Nombre de présents : 67

Nombre de pouvoirs : 13

Nombre de suffrages exprimés : 80 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité

Pour le Président,
Par délégation,



Olivier BERTHELOT

Directeur général des services



Contrôle de Légalité

Compte-rendu d'horodatage de l'acte n° : 2016_03_13

Résumé de l'acte : Révision des conditions de mise en oeuvre du Pass'Local à destination des per...

Date de décision : 08/03/2016

Nature de l'acte : Délibérations

Classification : 8.7. Transports

Rédacteur : Tiphaine Le Dilhuit

AR reçu le : 15/03/2016 00:00:00

N° AR : 078-247800584-20160308-2016_03_13-DE

Pièces jointes :

2016-03-13 TRANSPORT - Pass'Local.pdf

ANNEXE 2016-03-13 TRANSPORT - Pass'Local - Versailles.pdf

ANNEXE 2016-03-13 TRANSPORT - Pass'Local - Rocquencourt.pdf

ANNEXE 2016-03-13 TRANSPORT - Pass'Local - Le Chesnay.pdf

ANNEXE 2016-03-13 TRANSPORT - Pass'Local - avenant n°8.pdf

Historique :

15/03/2016 15:03:20	Reçu	Tiphaine Le Dilhuit
15/03/2016 15:04:01	En cours de transmission	
15/03/2016 15:05:22	Transmis en Préfecture	
15/03/2016 15:13:27	Accusé de réception reçu	